

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 5 décembre 2017 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1734248A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article R.4211-3 ;
Vu l'avis n° 6393 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 26 janvier 2017,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Christophe Rowdo est admis à sa demande pour compter de la date du présent arrêté dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie Lorraine, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce lieutenant de réserve est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, commandant et délégué
aux réserves de la gendarmerie nationale,*

A. FOUGERAT